



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Nominations à la Cour suprême

STEPHEN HARPER DOIT PRÉSERVER L'INDÉPENDANCE DU COMITÉ DE SÉLECTION ET EN RETIRER LES MINISTRES

Ottawa, le mardi 12 août 2008 – Le porte-parole du Bloc Québécois pour les questions touchant la Justice et le Procureur général et député d'Hochelaga, **Réal Ménard**, a déposé une motion devant le comité de sélection des nominations à la Cour suprême du Canada afin d'enjoindre ses membres à s'opposer à la présence de deux ministres conservateurs au sein de ce comité de sélection.

« Le comité constitué de parlementaires est un comité consultatif qui a comme mandat d'évaluer les candidatures soumises par le ministre fédéral de la Justice selon des critères fondés sur le mérite. Pour éviter toute forme d'ingérence gouvernementale, c'est le Bureau du commissaire à la magistrature qui est responsable de la gestion du fonctionnement du comité. Or, voilà que le gouvernement Harper nomme le ministre des Travaux publics et la Secrétaire d'État à la Petite Entreprise et au Tourisme, ce qui est un non-sens puisque le gouvernement en vient à se conseiller lui-même », a fait valoir le député d'Hochelaga.

« Si la représentation de tous les partis est tout à fait souhaitable, en revanche, le gouvernement doit comprendre qu'en nommant des ministres, il vient miner le caractère indépendant et transparent de ce processus de consultation », a poursuivi **Réal Ménard**.

Le député a conclu en disant espérer obtenir l'appui de ses collègues députés lors du débat entourant cette motion et a rappelé la volonté du Bloc Québécois de travailler avec sérieux et professionnalisme au sein du Comité de sélection.

Vous trouverez ci-joint le libellé de la motion qui a été déposée aujourd'hui :

« Attendu que le Canada et le Québec constituent des États de droit;

Attendu que dans un État de droit, il doit exister une stricte séparation entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire;

Il est proposé que les députés qui siègent au Comité de sélection des nominations à la Cour suprême du Canada s'opposent à la présence de députés siégeant au Conseil des ministres, à un titre ou à un autre, et ce, par respect pour le principe de la séparation des pouvoirs. »

– 30 –

Renseignements :

Frédéric Lepage, attaché de presse
Aile parlementaire du Bloc Québécois
Tél. : 613 947-2495
Cell. : 613 294-2066
www.blocquebécois.org